



Communiqué de presse

Paris, le 19/02/2016

La FEBEA partage la position de la ministre de l'Environnement sur l'interdiction de la MIT dans les produits cosmétiques non rincés

La ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, a demandé jeudi à l'Union européenne d'interdire dans les cosmétiques sans rinçage la méthylisothiazolinone (MIT) et à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) d'accélérer ses travaux sur la substance.

Le processus d'interdiction de la MIT dans les produits cosmétiques est déjà en cours au niveau de la Commission européenne et devrait intervenir fin septembre au plus tard.

Cette position est partagée par la FEBEA et ses membres qui, depuis décembre 2013, se sont engagés à ne plus utiliser la MIT dans les produits cosmétiques non rincés, y compris les lingettes.

La MIT est un conservateur. Elle était utilisée depuis longtemps et particulièrement depuis ces dernières années car elle avait remplacé les parabènes dans certains produits cosmétiques. Mais davantage d'utilisation signifie plus d'exposition et des cas de sensibilisations voire d'allergies avaient été rapportés par les dermatologues.

C'est pourquoi, afin d'éviter tout désagrément aux utilisateurs de nos produits, les entreprises fabricantes de cosmétiques, adhérentes de la FEBEA, s'étaient engagées dès 2013 à retirer la MIT des produits non rincés.

A propos de la FEBEA

La Fédération des Entreprises de la Beauté est le syndicat professionnel représentant les fabricants de produits cosmétiques opérant en France. Le secteur des cosmétiques regroupe la parfumerie, les produits de beauté, les produits d'hygiène et de toilette ainsi que les produits capillaires.

La FEBEA réunit plus de 300 entreprises, dont 85% sont des PME ou des TPE. Les entreprises fabriquant des cosmétiques emploient directement 42 000 personnes en France. C'est le 3^e secteur en matière de dépôt de brevets.

Contact Presse – FEBEA :

Agathe Cury :

06 61 96 91 59, acury@febea.fr

 [@FEBEA_FR](https://twitter.com/FEBEA_FR)